



DECISION N° D_2023_0079 DPTP

Objet : Sollicitation en réponse à l'appel à projets annuel du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) de la préfecture de la Seine-Saint-Denis pour la prévention de la délinquance et la sécurisation des bâtiments municipaux de Romainville

Le Maire de Romainville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 n° 20_07_05 accordant pour la durée du mandat délégation de compétences à Monsieur le Maire dans le cadre des dispositions précitées, notamment son alinéa 26,

Considérant que la prévention de la délinquance et la sécurisation des bâtiments municipaux est une priorité,

Considérant que la ville est éligible au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation,

Considérant que pour améliorer la sécurisation des établissements scolaires est une priorité, il y a lieu de solliciter le soutien de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis pour ces investissements d'un montant estimé à 144 800 euros HT,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les investissements précédemment cités.

Article 2 : De solliciter auprès de la préfecture un financement de 144 800 euros HT pour les financer.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Article 4 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité sur le fondement de l'article

L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Romainville, le 04/08/2023

François DECHY
Maire de Romainville

Pour le maire absent
et
par ordre du tableau

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LE MAIRE DE ROMAINVILLE' around its perimeter. The signature is written in a cursive style, starting with a long horizontal stroke on the left.